

ORIENTATIONS EN HISTOIRE ET EN GEOGRAPHIE

POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DES CLASSES DE TERMINALES GÉNÉRALES DES LYCEES

ET

POUR LA PREPARATION DE L'ÉPREUVE DU BACCALAUREAT (Séries ES, L et S)

Inspection Générale d'histoire et de géographie

Décembre 2006

Les programmes d'histoire et de géographie des classes de terminales des lycées dans les séries générales et l'épreuve d'histoire-géographie au baccalauréat des séries générales ont été rénovés il y a peu (cf. BOEN hors série N°7, du 3 octobre 2002 pour les programmes et BOEN n°7 du 12/02/2004 pour le baccalauréat).

A l'issue des premières années d'application, il est possible de dresser un premier bilan et de dégager **un certain nombre d'orientations à destination des professeurs** pour la mise en œuvre des programmes et la préparation de l'épreuve d'histoire et de géographie au baccalauréat ; **ces orientations s'adressent aussi aux concepteurs des sujets du baccalauréat.**

1. **Exercer sa responsabilité pour mieux mettre en œuvre le programme**

Le bilan sur deux ans fait apparaître que les difficultés, habituelles lors de la première année de mise en œuvre d'un nouveau programme, sont maintenant largement surmontées. La plupart des professeurs maîtrisent aujourd'hui ces programmes, y compris en terminales ES et L où des difficultés parfois importantes étaient observables au cours de l'année 2004-2005.

La majorité des enseignants est parvenue à repenser les nouveaux programmes des terminales ES, L et S dans leur globalité et avec des problématiques nouvelles et mieux adaptées. Ils ont ainsi su se donner la distance nécessaire pour se libérer des habitudes prises avec les précédents programmes.

Néanmoins, des difficultés subsistent et il est nécessaire de rappeler quelques grands principes qui permettent à tous les professeurs d'exercer leur responsabilité et leur initiative pédagogiques en vue d'une mise en œuvre optimale des programmes.

1.1. **La possibilité d'un itinéraire personnel pour la mise en œuvre des programmes**

Il n'y a pas de modèle de programmation et de progression. Chaque professeur ou chaque équipe de professeurs a la latitude de traiter les questions des programmes d'histoire et de géographie dans un ordre différent de celui dans lequel elles sont présentées. Cette réorganisation du programme peut conduire à opérer des regroupements afin d'éviter d'éventuelles redondances ou le fractionnement de l'étude de certaines questions.

A titre d'exemple (parmi d'autres possibles) **en histoire** terminales séries ES et L, on peut envisager de commencer par la troisième partie (*La France de 1945 à nos jours*), puis de poursuivre par la première partie (*Le monde de 1945 à nos jours*) et enfin de terminer par la deuxième partie (*l'Europe*

de 1945 à nos jours). Cela peut avoir pour avantage de nourrir d'exemples français les questions relatives au passage de la société industrielle à la société de communication et de pouvoir se référer à la situation de la France lors de l'étude du contexte mondial et européen depuis 1945. Il peut en être de même en terminale S où la colonisation européenne et le système colonial peuvent être étudiés en premier dans la mesure où ils représentent un temps long, assez largement antérieur aux autres questions à aborder en terminale. Cette étude peut précéder celle de l'espace mondialisé en géographie dont elle éclairerait en partie les localisations des centres d'impulsion.

Il est possible aussi d'intégrer le traitement de certaines questions d'une partie du programme dans l'étude d'une autre partie. Par exemple, en ES et L, l'étude des enjeux européens depuis 1989 peut être intégrée dans celle de la recherche d'un nouvel ordre mondial depuis les années 1970. Autre exemple, en ES et L: l'étude du temps des démocraties populaires ou celle de l'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980 peut être intégrée dans l'étude des grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970, en veillant bien à ce que la construction européenne à l'Ouest et les démocraties populaires soient étudiées pour elles-mêmes. Il importe, en effet, que les élèves soient capables d'identifier les connaissances leur permettant de traiter un sujet sur ces thèmes spécifiques.

De même, en géographie, on peut envisager en terminale d'étudier la troisième partie (Des mondes en quête de développement, en ES et L ; Une interface nord/sud : l'espace méditerranéen, en S) en préambule, voire immédiatement à la suite de la première partie (Un espace mondialisé) pour mettre en perspective les effets spatiaux inégaux de la mondialisation. On peut aussi étudier la façade atlantique de l'Amérique du Nord comme introduction à l'étude des États-Unis : la superpuissance, ou l'Europe rhénane en préambule de la puissance économique de l'Union européenne, par exemple. Mais d'autres cheminements sont possibles aussi ; ils s'inscrivent dans le jeu d'échelles qui structure le programme et qui permet de mettre en relation, voire d'intégrer, les différents thèmes.

Au total, tous les regroupements qui introduisent des complémentarités et des éclairages entre questions sont admissibles s'ils peuvent être raisonnablement argumentés. Par cette approche, le professeur s'efforce de donner du sens à sa démarche pour rendre intelligible le monde actuel.

1.2. L'obligation de respecter une parité horaire entre l'histoire et la géographie et de couvrir les programmes dans leur totalité

On peut constater que la parité horaire entre les deux disciplines est souvent mise à mal, au détriment de la géographie, alors que les programmes en font une obligation. Cette situation d'inégalité n'est pas acceptable. Elle traduit le plus souvent une maîtrise insuffisante du programme d'histoire que révèle un traitement trop extensif et parfois même pointilliste de telle ou telle question – le cas est plus rare en géographie –. On peut encore observer des dérives sensibles dans le traitement de certains chapitres. Il en va ainsi des relations internationales de 1945 à nos jours (« Les grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970 », « Le Tiers-Monde : indépendances, contestation de l'ordre mondial, diversification », « À la recherche d'un nouvel ordre mondial » en ES et L). Sur cette question, il n'est pas nécessaire d'aborder la plupart des crises de la guerre froide. Le professeur, en dégagant le sens de l'évolution générale, s'appuie sur l'analyse approfondie d'une ou plusieurs crises choisies pour leur valeur démonstrative d'une évolution, sans chercher à multiplier les exemples, les faits ou les détails.

L'obligation d'une parité de traitement horaire entre les deux disciplines est inscrite dans les fourchettes horaires des programmes. Il s'agit de dispenser une formation intellectuelle équilibrée, de rendre intelligible le monde actuel dans ses deux aspects géographique et historique et de préparer également et équitablement les élèves aux deux possibilités du tirage au sort de la discipline pour les sujets de baccalauréat.

Il importe, par ailleurs, que les programmes soient traités entièrement, sans impasse. En effet, comme les candidats et les professeurs peuvent le constater, les sujets du baccalauréat portent indifféremment sur toutes les questions des programmes. En outre, la cohérence globale de la formation des élèves exige de couvrir les programmes dans leur totalité, en opérant les choix qui permettent d'aller à l'essentiel.

S'il faut bien prendre en compte les réflexions et suggestions contenues dans les documents d'accompagnement, il faut aussi bien comprendre que ceux-ci sont conçus pour éclairer les professeurs sur les principales questions des programmes et vont souvent bien au delà de ce que les élèves doivent apprendre.

Les documents d'accompagnement des programmes d'histoire et de géographie sont téléchargeables sur le site du CNDP: www.cndp.fr/archivage/valid/65921/65921-9450-11623.pdf .

Ces principes généraux doivent permettre de préparer plus efficacement les épreuves du baccalauréat.

2. L'épreuve d'histoire et de géographie au baccalauréat

La nouvelle épreuve d'histoire et de géographie du baccalauréat général, mise en place à la session 2005, semble mieux adaptée à la formation dispensée par les professeurs au cours de la scolarité secondaire. Si les sujets ne peuvent évaluer l'ensemble de la culture géographique et historique que les élèves doivent avoir acquise au sortir du lycée, ils permettent de vérifier l'acquisition de savoirs essentiels pour la compréhension du monde actuel, ainsi que des méthodes fondamentales pour la poursuite d'études supérieures, l'insertion professionnelle et l'exercice d'une citoyenneté responsable.

2.1. Les sujets du baccalauréat sont proposés par des professeurs en exercice

Les sujets d'histoire et de géographie du baccalauréat, tant en France métropolitaine que dans les centres d'outre mer ou de l'étranger, sont proposés, dans le cadre des commissions d'élaboration de sujets, par des professeurs en exercice. Ils reflètent donc ce qu'il est possible d'attendre d'un élève en classe de terminale. Ces sujets sont testés par plusieurs professeurs, dans un temps plus réduit que celui dont disposent les candidats pour l'épreuve. Ce n'est donc qu'au terme d'un long processus de sélection, encadré par des IA-IPR, qu'ils sont validés scientifiquement par un ou plusieurs universitaires et par l'inspection générale qui apprécie aussi leur conformité aux programmes et au texte définissant la nature de l'épreuve.

En phase finale, un tirage au sort détermine, pour chaque session et pour chaque groupe géographique (métropole, centres d'outre-mer et centres étrangers), la discipline (histoire ou géographie) qui fera l'objet des exercices de la première partie et, par conséquence, celle sur laquelle porte la deuxième partie de l'épreuve.

2.2. La préparation aux épreuves du baccalauréat et les critères de correction

Pour faciliter le travail de correction de l'épreuve d'histoire et de géographie du baccalauréat général, l'inspection générale a élaboré des consignes de correction qui rappellent la nature de l'épreuve et les critères de correction, guidant ainsi les approches pédagogiques de l'examen. Ces consignes et critères de correction sont repris dans le texte ci-dessous (textes encadrés et en italique).

2.2.1. Les exercices de la première partie de l'épreuve et leurs implications pédagogiques

Les sujets de la première partie portent sur des savoirs essentiels. Ils sont conçus pour être traités par les candidats dans un temps compris entre 2h30 et 3h.

La composition

Les consignes données aux commissions d'élaboration des sujets sont de retenir des formulations larges. Le plus souvent, elles correspondent à l'intitulé même d'un chapitre des programmes. Mais elles peuvent aussi couvrir plusieurs thèmes de ces programmes. **Les sujets portent donc sur un contenu enseigné pendant plusieurs heures de cours.** Les concepteurs, en écartant les sujets originaux (il n'y a aucune obligation de recherche d'originalité) ou ceux dont la lecture risquerait de poser des difficultés de compréhension ou de sens, entendent valoriser les candidats qui ont fait l'effort normal d'assimiler les leçons du professeur sur la question. Ce type de sujet valorise le travail régulier des élèves en histoire et en géographie et leur capacité à situer leurs connaissances dans un questionnement.

Pour préparer ses élèves à ces sujets simples, sans ambiguïté, sans originalité, le professeur d'histoire et de géographie structurera ses leçons autour d'un fil directeur, en dégagant bien problématiques et idées générales ; il s'appuiera sur des exemples en nombre limité, sélectionnés et analysés en fonction de la démonstration conduite. C'est l'exemple professoral qui doit amener les candidats à recentrer leur pensée sur l'essentiel plutôt qu'à noircir de trop nombreuses pages de leur copie qui camouflent souvent une réflexion insuffisante sur le sujet. Cela vaut autant pour l'histoire que pour la géographie.

Si l'on retient des formulations de sujet identiques ou proches des intitulés du programme officiel, il est évident que **le nombre de sujets possibles, tant en histoire qu'en géographie, est limité** : en réalité une douzaine environ de sujets de composition, dans chacune des deux disciplines, en ES/L (même si les formulations peuvent varier); moins en S. Ce constat devrait rassurer élèves et professeurs sur les attentes réelles de cette épreuve et **conduire un nombre plus élevé de candidats à la choisir**.

Conformément au texte définissant la nature de l'épreuve, **le candidat peut insérer des représentations graphiques dans le corps de la composition**. Elles permettent de localiser, de spatialiser ou de donner une représentation simplifiée d'une réalité complexe. Développement écrit et représentations graphiques se complètent. Il est nécessaire que les professeurs préparent plus systématiquement leurs élèves à cet exercice important. **On accordera une attention particulière aux schémas qui devraient accompagner les compositions de géographie**.

Rappel des consignes données aux correcteurs pour l'évaluation de la composition

Dans la composition, le correcteur évalue :

- *la compréhension du sujet ;*
- *la maîtrise des connaissances privilégiant les approches synthétiques et les notions centrales des programmes;*
- *la capacité à organiser un plan ou une démonstration autour de quelques axes, répondant au questionnement initial;*
- *la pertinence des exemples d'appui et des productions graphiques (schémas, etc.). Ces dernières seront valorisées dans la notation ;*
- *la maîtrise de l'expression écrite.*

L'étude d'un ensemble documentaire

Il semble que cet exercice nouveau ne soit pas encore parfaitement compris de tous les candidats. Rappelons qu'il se compose de deux parties différentes qui évaluent des compétences complémentaires : une réponse à des questions précises et une réponse organisée au sujet.

Si la diversité des sujets et leur nombre peuvent être plus grands que pour les compositions, ces études d'ensembles documentaires portent elles aussi sur des questions d'ampleur suffisante et bien situées au cœur des programmes.

On constate que cet exercice, aussi exigeant en savoirs que la composition, se révèle moins réussi, à en juger par les notes obtenues, plus faibles en moyenne. Certains candidats le choisissent visiblement avec l'illusion que les documents fourniront les connaissances qui leur font défaut.

L'étude d'un ensemble documentaire nécessite une certaine culture sur le sujet, un regard critique sur les documents du dossier, une capacité à sélectionner des informations et à les mettre en perspective. De plus, l'ensemble des documents ne peut prétendre couvrir tous les aspects importants de la question posée. Les connaissances du candidat sont donc indispensables pour répondre de manière pertinente aux questions de la première partie, comme elles le sont pour rédiger la deuxième partie.

Dans la première partie de l'exercice, les questions appellent généralement des réponses concises. Ces questions, cinq au maximum, peuvent porter « *sur la recherche, la mise en relation, la contextualisation d'informations, sur l'identification de notions majeures ou de thèmes essentiels des documents et sur l'intérêt et les limites de l'ensemble documentaire par rapport au sujet* » (BOEN n°7 du 12/02/2004).

La deuxième partie n'est en aucun cas une synthèse des seules informations repérées dans les documents du dossier, contrairement à ce qu'on peut encore lire dans certains manuels scolaires non encore à jour. Le candidat, à partir des informations des documents et de ses connaissances personnelles, doit rédiger une réponse organisée distinguant dans des paragraphes différents les grandes idées répondant au sujet. Cette réponse organisée comprend une ou deux phrases introductives car l'intitulé du sujet comporte déjà une problématique explicite, et une ou deux phrases conclusives. Toutefois, il est hors de question de pénaliser des candidats qui feraient une introduction et une conclusion plus étoffées. La rédaction de cette deuxième partie de l'étude d'un ensemble documentaire ne comporte pas de limite de volume.

Rappel des consignes données aux correcteurs pour l'évaluation de l'étude d'un ensemble documentaire

Dans l'étude d'un ensemble documentaire, le correcteur évalue :

- *la capacité à répondre avec exactitude et concision aux questions posées en faisant preuve d'esprit critique ;*
- *la capacité à répondre à la problématique du sujet en une réflexion organisée, associant les connaissances personnelles et les informations prélevées dans les documents composant l'ensemble documentaire ; on sanctionnera à cet égard la seule reprise des informations des documents ou, a contrario, le simple récit du cours ignorant l'exploitation des documents ;*
- *l'aptitude à lire et à interpréter un ensemble documentaire, à identifier, croiser, hiérarchiser, contextualiser, les informations prélevées dans les différents documents ;*
- *la maîtrise de l'expression écrite.*

Chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation. On peut conseiller au correcteur de considérer que la réponse aux questions compte pour 40% environ dans l'appréciation d'ensemble de l'exercice et que la réponse rédigée au sujet intervient environ pour les 60% restants. Mais il ne s'agit là que d'une indication car la notation est globale et exclut l'établissement d'un barème détaillé.

2.2.2. Les exercices de la deuxième partie de l'épreuve et leur préparation

Conçus pour être traités en une heure environ, les exercices de la deuxième partie de l'épreuve d'histoire et de géographie nécessitent eux aussi des savoirs essentiels mais en aucune façon « pointus ».

Le croquis de géographie

Les élèves doivent être formés à cet exercice tout au long de leur scolarité secondaire.

Là aussi, le nombre de sujets possibles est limité (une douzaine au maximum en ES et L ; moins encore en S). Les professeurs doivent y préparer régulièrement leurs élèves et ne pas se décharger de cette obligation de formation sur le manuel en usage. Ils ne doivent pas réserver systématiquement cette tâche au travail individuel de l'élève hors de la classe.

Rappel des consignes données aux correcteurs pour l'évaluation du croquis de géographie

Dans cet exercice, le correcteur évalue :

- *la pertinence de la légende au regard du sujet proposé (sélection, organisation, hiérarchisation des informations et mise en relation des phénomènes représentés) ;*
- *l'exactitude des informations figurant sur le croquis, leur localisation et la précision de la nomenclature ;*
- *la qualité des choix de représentation graphique ;*
- *la cohérence de l'ensemble croquis/légende ;*
- *la lisibilité du croquis.*

L'explication d'un document d'histoire

Cet exercice donne lieu parfois à des interprétations diverses. Rappelons que l'exercice consiste à répondre à quelques questions posées sur le document proposé. Le questionnement, conçu pour être traité en une heure environ, implique un nombre limité de questions qui ne couvrent pas nécessairement toute la richesse du document. Pour tenir cette durée, le candidat a intérêt à répondre d'une manière concise aux questions.

Les professeurs expriment parfois leur crainte face à la multiplicité des sujets possibles. Si les documents proposés dans cet exercice peuvent être d'une grande variété, leur nombre n'est pas infini et leur originalité n'est en aucun cas une obligation. Les documents choisis doivent porter sur des aspects centraux du programme, interroger sur leurs notions essentielles et leurs lignes générales.

Conformément à la définition de l'épreuve, les questions portent sur l'identification, la contextualisation, l'intérêt ou la portée du document ainsi que sur le repérage et l'explication de faits ou d'idées que le document évoque. Elles doivent permettre d'évaluer les compétences des élèves dans la compréhension et la lecture critique du document, l'identification et l'explication d'informations à la lumière de connaissances générales nécessaires.

A noter qu'il **n'est plus demandé de faire une présentation générale du document** et la question qui se substitue à cette consigne peut ne porter que sur un aspect du contexte (la fonction de l'auteur au moment où il s'exprime ou l'identification de l'événement et du contexte ou la nature du document et les précautions qu'elle implique, etc.) qui permet d'éclairer un élément important du document.

Rappel des consignes données aux correcteurs pour l'évaluation de l'explication d'un document d'histoire

Dans l'explication d'un document d'histoire, le correcteur évalue:

- *la compréhension globale du document ;*
- *la capacité du candidat à identifier des informations et à les éclairer par ses connaissances personnelles ;*
- *la concision et la rigueur des réponses ;*
- *la maîtrise de l'expression écrite.*

2.2.3. L'épreuve orale de contrôle et sa préparation

Il est nécessaire de rappeler la définition de cette épreuve parue au BOEN n° 7 du 12 février 2004 : « *Durée : 20 minutes. Temps de préparation : 20 minutes.*

L'épreuve porte à la fois sur le programme d'histoire et de géographie. L'examineur propose deux sujets au choix du candidat. Chaque sujet comporte une première partie, soit en histoire, soit en géographie qui fait l'objet de l'interrogation principale et une seconde partie dans l'autre discipline qui fait l'objet d'une interrogation plus rapide.

Les sujets portent sur des thèmes majeurs ou ensembles géographiques du programme. Ces sujets peuvent être accompagnés d'une brève chronologie, de documents, d'une carte ou d'un fond de carte.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition. Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées. »

Cette épreuve concerne une proportion non négligeable de candidats mais dans la réalité elle est rarement préparée en classe. Pourtant, elle nécessite une maîtrise de l'oral à construire tout au long de la scolarité.

Comme le précise le texte définissant l'épreuve, le candidat doit se voir proposer **le choix effectif entre deux sujets, comportant tous deux une question de géographie et une question d'histoire**, l'une faisant « l'objet de l'interrogation principale » et l'autre « d'une interrogation plus rapide ». Proposer un tirage au sort entre deux sujets n'est pas conforme au texte définissant l'épreuve.

Les sujets sont libellés la plupart du temps sur le modèle de l'épreuve de composition d'écrit. Il conviendra toutefois de rester dans des limites raisonnables et de veiller à ne pas proposer un sujet trop long à préparer ou des sujets trop étroits et pointus. Le temps de préparation de 20 minutes pour un sujet comportant deux parties (une en géographie et une d'histoire) ne permet pas des sujets trop complexes.

Chaque sujet « porte sur des thèmes majeurs ou ensembles géographiques du programme », dont il peut reprendre l'intitulé (exemple : « *la France dans le monde depuis 1945* », en histoire ou « *la*

mégalopole japonaise », en géographie). Il peut aussi se limiter à un aspect important d'un thème du programme (exemple, en ES et L : « *la façade atlantique des États-Unis* », dans le cadre de la question « *la façade atlantique de l'Amérique du Nord* »). Dans certains cas, il peut aussi porter sur deux thèmes complémentaires (exemple en ES et L : « *la guerre froide de 1947 à 1991* », qui est étudiée dans le cadre des questions « *Les grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970* » et « *À la recherche d'un nouvel ordre mondial* »).

Dans tous les cas, le sujet doit avoir une ampleur suffisante et correspondre à plusieurs heures de leçon. En histoire, on privilégiera des périodes chronologiques larges : plusieurs décennies, y compris celle allant jusqu'à nos jours.

Si le texte réglementaire prévoit la possibilité d'accompagner le sujet d'un document, il faut être conscient de la difficulté que représente, pour le candidat, la découverte et la compréhension d'un document inconnu de lui dans le temps fort limité dont il dispose. Il est donc raisonnable, si l'interrogateur veut ajouter un document au sujet posé, de ne pas aller au-delà des grands documents classiques (exemple : Discours de Truman, carte de l'organisation d'un territoire ou d'un espace). Rappelons qu'il ne s'agit en aucun cas d'un sujet de commentaire de document.

Le questionnement qui suit l'exposé du candidat et qui « peut déborder le cadre strict des sujets proposés » doit éviter des questions trop factuelles ou ponctuelles. Il vise à cerner l'étendue des connaissances et de la culture historique et géographique du candidat.

Rappel des consignes d'évaluation de l'oral

Dans cet exercice, le correcteur évalue :

- *la compréhension du sujet ;*
- *la cohérence de l'exposé ;*
- *la maîtrise des connaissances en privilégiant les approches synthétiques et les notions centrales des programmes;*
- *la maîtrise et la clarté de l'expression orale.*